

ERGO FORME

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 rue des Artisans - 79300 BRESSUIRE
Siège de liquidation : 2 rue du Haut Ferron - 79300 BRESSUIRE
940 402 324 RCS NIORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 10 septembre,
A 9 heures 30,

Madame Frédérique SANTUCCI,

Associée Unique et liquidateur de la Société **ERGO FORME,**

Déclarant avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et pouvant ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales,

A pris les décisions suivantes :

- *Présentation du compte définitif de liquidation,*
- *Répartition du solde de tout compte,*
- *Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,*
- *Constatation de la clôture de la liquidation,*
- *Les attestations de régularité fiscale et sociale,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Frédérique SANTUCCI, Associée Unique et liquidatrice de la Société ERGO FORME en liquidation, approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'elle a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société ainsi que le compte définitif de liquidation établi au 30 juin 2026, lequel fait ressortir un solde négatif de 4 827 euros, **aucune écriture comptable n'ayant été comptabilisée depuis ladite date.**

DEUXIÈME DÉCISION

Madame Frédérique SANTUCCI, Associée Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence, Madame Frédérique SANTUCCI donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la Société ERGO FORME dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Madame Frédérique SANTUCCI

Signé par :

4F9E026CD5944F1...